



# DÉCORATION ET LUMIÈRES DE NOËL

Grand concours des décorations et illuminations  
**BULLETIN DE PARTICIPATION**  
A retourner avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023

à l'accueil de l'Hôtel de ville ou à remplir  
sur internet - [www.ville-meaux.fr](http://www.ville-meaux.fr)



[www.ville-meaux.fr](http://www.ville-meaux.fr)

 **Meaux**  
Fiers de notre histoire

Fort du succès rencontré l'année dernière avec la nouvelle version du concours de décorations et d'illuminations de Noël, nous sommes ravis de vous annoncer la réédition de cet événement tant apprécié.

Grâce à votre passion et à votre créativité débordante, notre ville s'était illuminée de mille feux, instaurant une atmosphère magique qui a enchanté l'ensemble des Meldois.

Afin de perpétuer cette tradition étincelante, nous vous invitons chaleureusement à participer à la nouvelle édition du concours de décorations et d'illuminations de Noël.

CETTE ANNÉE ENCORE, NOUS VOUS PROPOSONS  
*d'innover* ET *repenser* CE GRAND CONCOURS  
ANNUEL EN CRÉANT UN CONCOURS MAISONS  
ET BALCONS *décorés* ET *peu illuminés* !

Nous invitons tous les participants à rivaliser de créativité pour proposer des décorations fonctionnant aux énergies solaires, aux lampes basses consommations, LED, à fabriquer des décors personnalisés de Noël en bois, avec des branchages ou des matériaux de récupération. Toutes vos nouvelles idées seront récompensées...

Le jury notera en fonction de l'effort fait pour répondre aux nouveaux critères d'économies d'énergie.

Vous le voyez, même en modifiant nos habitudes de consommation, nous réussirons les uns et les autres à trouver des moyens ingénieux et originaux pour profiter raisonnablement des animations que nous aimons tant.

# BULLETIN DE PARTICIPATION

À retourner avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023

À l'accueil de l'Hôtel de ville ou à remplir sur internet - [www.ville-meaux.fr](http://www.ville-meaux.fr)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Étage : ..... Quartier : .....

Téléphone (obligatoire) : .....

Mèl : .....

Orientation et la localisation du balcon dans l'étage, signe d'identification visuel :

.....

- Tous mes éclairages sont déjà basses consommations et LED
- Je m'engage à réduire la durée d'éclairage car j'ai conscience qu'il faut préserver l'énergie

Je désire participer au Concours des Maisons et Balcons décorés ou Illuminés dans la catégorie :  Balcons  Maisons  Copropriété

Sous catégorie :

- Décoration de jour sans éclairage  
Passage du jury en journée, le 16 décembre à partir de 10h
- Illumination  
Passage du jury de nuit, le 19 décembre de 18h30 jusqu'à 01h30
- Copropriété  
Passage en fonction de la catégorie 1 ou/et 2 choisie

Date : ..... Signature :

*A gagner*

De nombreux lots pour tous les participants !

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

Catégorie 1 : Décoration (passage du jury en journée, le 16 décembre à partir de 10h)

Catégorie 2 : Illumination (passage du jury de nuit, le 19 décembre de 18h30 jusqu'à 01h30)

Catégorie 3 : Copropriété (passage en fonction de la catégorie 1 ou /et 2 choisie)

## QUI PEUT CONCOURIR ? COMMENT S'INSCRIRE ? QUELLES CONDITIONS ?

1. Les inscriptions sont ouvertes à tous ! Elles se font à l'aide du coupon-réponse imprimable sur cette page (à déposer à l'accueil de la mairie) ou en remplissant le formulaire en ligne. **Aucune inscription ne se fera par téléphone.**

2. **Pour la catégorie 2 « Illumination »,** si le jour du passage du jury le vendredi 19 décembre les illuminations sont éteintes ils ne pourront pas être pris en compte et seront disqualifiés.

3. **Catégorie 3 :** Peuvent participer à cette catégorie les copropriétaires et colocalitaires dont les décorations ne sont pas toutes visibles de la rue. Pour pouvoir participer à cette Catégorie : il faut qu'au moins 5 participants soient inscrits, et que 5 balcons / Terrasse / jardins ou parties communes soient décorés au sein de la copropriété pour concourir. Pour les décorations de balcons, terrasses ou parties communes qui ne sont pas visibles de la rue, la copropriété participante devra désigner un responsable en charge d'organiser la visite le soir du passage du jury afin de faciliter les accès. Le numéro de portable est donc impératif.

4. **Pour les balcons non visibles de la rue, ou avec accès difficile de la rue.** Nous vous remercions d'envoyer une photo de vos décorations avec un point de vue extérieur au logement, à l'adresse suivante : [illuminations@meaux.fr](mailto:illuminations@meaux.fr) et citer en objet **DÉCORATIONS OU ILLUMINATIONS** ainsi que toutes vos coordonnées dans le corps du mail.

5. L'inscription est gratuite. Pour toutes inscriptions, une confirmation par mail vous sera envoyée dans les 72h. Si cela n'est pas le cas, veuillez contacter le Service Voirie au 01 83 69 03 60 ou 01 83 69 02 66

Les décorations ou illuminations devront respecter les normes de protection de l'environnement et d'économie d'énergie.

En effet, il est préférable d'utiliser des matériaux non-polluants et des ampoules basse consommation.